

1. Déclarant du point de situation et référence de l'Ad'AP

En application de l'Art. D. 111-19-45. ce document est établi par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, qui peut être l'architecte qui suit les travaux.

Champ de la Maîtrise d'ouvrage

- Maîtrise d'ouvrage du secteur public
- Maîtrise d'ouvrage du secteur privé
 - Etat
 - Collectivité
 - Autre

Référence de l'Ad'AP

Numéro de l'Ad'AP : 09158916P0030

Validé le : 13/09/2016

Identité du déclarant

Nom : TEILLET Prénom : Alexis

Raison social et dénomination : Mairie de Savigny sur Orge

Adresse : 48 avenue Charles de Gaulle

Commune : Savigny sur Orge

Code Postal ou Boite Postale : 91600

Si le rédacteur habite à l'étranger, Pays : France

Téléphone : 0169544120

Adresse électronique : s-roch@savigny.org

2. Etat d'avancement de l'Ad'AP en chiffres

Durée de l'Ad'AP (en nombre d'années) : 9

Nombre total d'ERP dans l'Ad'AP sur l'ensemble de la durée : 84

Bilan à mi-parcours : éléments de synthèse							
	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	IOP	Total
Total des ERP du patrimoine inscrit dans l'Ad'AP (cf tableau 5.4 du Cerfa 15246*01)	0	5	12	15	39	13	84
Total des ERP prévus jusqu'à mi-parcours	0	5	10	13	29	9	66
Total des ERP démarrés/en cours	0	0	0	1	1	1	3
Total des ERP achevés (attestation délivrée)	0	4	9	10	24	8	55

ERP traité(s) par anticipation (à remplir si concerné) il s'agit des ERP inscrits dans l'Ad'AP initial, mais programmés sur une autre année/période que la première moitié de l'agenda	
Nombre d'ERP démarrés/en cours	
Nombre d'ERP achevés	

3. Description de l'état d'avancement de l'Ad'AP

Voir Tableau d'avancement des travaux et les attestations de fin Ad'AP joint en annexes .

4. Entrées et sorties éventuelles d'ERP

Sorties d'ERP : Oui

Entrées d'ERP : Oui

J'ai déposé un nouvel Ad'AP

J'ai déposé une demande de modification d'Ad'AP

Autre : Les nouveaux bâtiments, sont des bâtiments neufs soumis à permis de construire avec une attestation de fin de travaux pour l'accessibilité.

5. Respect de la programmation prévue dans l'Ad'AP mis en oeuvre

J'atteste sur l'honneur respecter le calendrier de programmation de l'Ad'AP mentionné ci-dessus.

Je constate des écarts par rapport à mes engagements initiaux.

-
- 17 salle des fêtes
 - 18 crèche des Moussaillons
 - 19 Crèche des Lutins
 - 20 crèche des Dauphins
 - 21 crèche Familiale
 - 22 crèche les petits sucres d'orges
 - 23 centre de loisir C. Perrault
 - 27 marché Davout
 - 29 marché plateau Ferry
 - 31 espace Simone Dussart
 - 32 épicerie sociale
 - 33 maison de quartier EOLE
 - 34 maison de quartier Grand Vaux
 - 35 maison de quartier des prés St Martin
 - 36 PMI
 - 38 Ex perception- Secours Catholique
 - 39 RAM et Sce périscolaire
 - 43 groupe scolaire Buisson
 - 44 élémentaire Ferry
 - 46 élémentaire L. Michel
 - 48 maternelle A. Briand
 - 49 Ecole A. Leclerc
 - 50 Ex Maternelle Champagne
 - 51 maternelle Chateaubriand
 - 53 Maternelle Kennedy
 - 54 maternelle Ferry
 - 55 maternelle L. Michel
 - 56 maternelle Marguerite
 - 59 gymnase Douillet
 - 60 gymnase Cheymol
 - 61 gymnase Coubertin
 - 62 gymnase Champagne
 - 63 gymnase Kennedy
 - 64 gymnase A. Briand
 - 69 tribunes Foot
 - 70 tribunes Rugby
 - 71 Vestiaires foot & club house
 - 74 parc Champagne
 - 77 aire de jeux des marronniers
 - 78 aire de jeux place du 19 mars
 - 79 aire de jeux place Davout
 - 80 préau sport Grand Vaux
 - 81 préau sport PSM
 - 83 stade Jean Moulin
 - 84 aire de jeux place du 14 juin
 - 85 Maison des associations sportives et service des sports

8. Engagement du maître d'ouvrage

En cas d'écarts à signaler par rapport aux engagements initiaux de l'Ad'AP, décrire et justifier les évolutions ayant conduit à ces écarts (affinement de la stratégie, difficulté(s) particulière(s) rencontrée(s)...), pour les ERP concernés. En cas de retard, préciser la stratégie mise en place pour respecter l'échéance finale.

Il y a eu des modifications de calendrier de travaux. Certains bâtiments ont été réalisés en avance ou retardés par rapport au planning déposé en 2016.

Le coût

Budget total estimé : 4000000

Communiquer un point de situation sur la politique d'accessibilité menée sur le territoire et la concertation avec les commerçants et les associations de personnes handicapées lors de cette première année.

Création et mise en place de la Commission Communale d'Accessibilité

6. Formation

Je dispose d'un programme de formation permanent relatif à l'accueil du public handicapé : Non

J'ai lancé un programme de formation du personnel à l'accueil du public : Non

Quel est l'effectif total du personnel à former ? : 50

Quel est le nombre de personnes déjà formées? : 0

7. Documents joints en annexe du bilan à mi-parcours

Tableau d'avancement des travaux Ad'AP joint en annexes
les attestations de fin Ad'AP:

01 Mairie

02 cuisine centrale

03 Police Municipale

04 STM

05 Poste grande rue

07 Parking Davout

10 Eglise St Martin

12 école Arts plastiques

Je (nous) soussigné(s), certifie(ions) exacts les renseignements communiqués dans le présent point de situation.

■ J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité, ainsi que les risques de sanctions prévus aux articles L. 111-7-10 et L. 111-7-11 du même code.

A: *Savigny sur Orge*

Le: *8.09.2023*

Signature :

Alexis TEILLET



Annexe

Que faire en cas d'évolution du patrimoine de l'Ad'AP ?

1. En cas de sortie d'un ou plusieurs ERP de votre patrimoine sous Ad'AP :

Veillez indiquer dans le document listant vos ERP, initialement joint à votre Ad'AP et qui sera annexé au présent document :

- a) les établissements concernés par cette sortie (par exemple en les repérant par une couleur ou une colonne spécifique) ;
- b) pour chaque établissement, la raison du retrait (fermeture, démolition, cession à un autre gestionnaire, fin de bail, autre à préciser) ;

2. En cas d'entrée d'un ou plusieurs ERP dans votre patrimoine, au choix :

- a) Si ce ou ces ERP constitue(nt) strictement le périmètre d'un Ad'AP. existant, vous pouvez conserver cet Ad'AP et l'exécuter selon ses modalités, parallèlement à votre propre Ad'AP.

Veillez signaler sur papier libre :

- Numéro de l'Ad'AP :
- Nom, prénom, Raison sociale de l'ancien gestionnaire :

Ce cas de figure n'est possible que si le périmètre de cet Ad'AP reste intact : l'intégralité des ERP compris dans cet Ad'AP vous a été transférée. Vous êtes responsable de son exécution, de respect des travaux prévus et des délais accordés.

- b) Vous pouvez déposer un nouvel Ad'AP pour ce ou ces ERP et préciser pour chaque ERP les nom, prénom, raison sociale de l'ancien gestionnaire :

[à répéter autant de fois que de besoin si les ERP étaient dans plusieurs Ad'AP différents]

Dans ce cas, une fois cet Ad'AP validé, il sera exécuté indépendamment et en parallèle du ou des autres Ad'AP.

- c) Au lendemain de la publication au Journal Officiel du décret relatif à l'adaptation du dispositif de l'agenda d'accessibilité programmée en cours de rédaction, vous pouvez modifier votre Ad'AP initial.

Rapprochez-vous selon le cas du correspondant accessibilité de la DDT(M) ou du service de la Préfecture de Police de Paris qui a instruit votre Ad'AP de patrimoine pour en savoir plus sur les modalités concernant ces modifications et la manière de les déclarer.